

ARRÊTÉ	
Année 2023	Numéro 080
Brocante Printemps 2023	
Centre-Ville	
du 01/04/2023 au 02/04/2023	

**Objet : ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION SUR LES VOIES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE**

Madame Le Maire de Limeil-Brévannes,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2, article L 2213-2, articles L 2521.1 et 2,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée et notamment le titre 1, relatif aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8<sup>ème</sup> partie signalisation temporaire approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L 325-1 à L 325-13, R 417-1 à R 417-13 et R 325-12 à R 325-52,

**Considérant** qu'en raison de la manifestation saisonnière « Brocante » en partenariat avec la municipalité de Limeil-Brévannes qui se déroulera le dimanche 2 avril 2023, il est nécessaire de modifier provisoirement les dispositions de stationnement et de circulation, **avenue de Verdun, rue Henri Barbusse, rue Roger Salengro, place Jean Jaurès, allée des Enfants Heureux, rue Louis Sallé, place du marché, place Eugène Colleau, rue du Tertre, du 01 avril 2023 au 02 avril 2023.**

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le stationnement et la circulation des véhicules de toute nature à l'exception des véhicules de secours, de ceux des exposants autorisés, des associations participantes, de la municipalité et des services publics de l'établissement public territorial Grand Paris Sud-Est Avenir, seront interdites, **du 01 avril 2023 à 21h00 au 02 avril 2023 à 23h59**, selon les besoins et l'avancement de la manifestation :

- **avenue de Verdun**, de la place Marie Le Nouarès à la rue Henri Barbusse,
- **rue Henri Barbusse**, du numéro 16 à la rue Claude Bernard,
- **rue Roger Salengro**, de la rue Henri Barbusse à la place Eugène Colleau,
- **place Jean Jaurès**,
- **allée des Enfants Heureux**,
- **rue Louis Sallé**,
- **place du marché**.

Des déviations seront mises en places.

**Article 2 :** La circulation des véhicules de transport en commun de l'opérateur de STRAV-TRANSDEV des lignes J1, J2 et K sera déviée, **avenue de Verdun, rue Henri Barbusse, rue Roger Salengro, place Jean Jaurès, du 01 avril 2023 à 21h00 au 02 avril 2023 à 23h59**, selon les besoins et l'avancement de la manifestation. Les descriptifs affichés sur les panneaux d'informations des arrêts de bus mentionneront le détail des arrêts reportés et des déviations.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché au moins 48h00 avant le début de la manifestation. Les interdictions et modifications de stationnement et de circulation ainsi que les itinéraires de déviations seront matérialisées par des panneaux et dispositifs réglementaires mis en place par les services municipaux qui resteront responsable de leur maintien en bon état de visibilité.

Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services municipaux sur les lieux de la manifestation.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles l'acte fait grief, dans un délai de deux mois, à compter de la notification de cet arrêté ou de sa publication. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Melun sis 43 rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex.

**Article 5 :** Madame le Commissaire de Police de Villeneuve-Saint-Georges, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Limeil-Brévannes seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

**Article 6 :** Cet arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et transmis à :

- Madame le Commissaire de Police de Villeneuve-Saint-Georges
- Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villeneuve-Saint-Georges
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- Service Événementiel
- TRANSDEV-STRAV



Fait à Limeil-Brévannes, le 16 mars 2023

Madame Françoise LECOUFLE  
Maire de Limeil-Brévannes

